|  |  |
| --- | --- |
| **INTITULÉ DU POSTE** | **Chargé(e) de mission à mi-temps pour l’Éducation nationale**  **Cité éducative de La Courneuve (93)** |
| **PLACE DU POSTE** | La mission assignée s’inscrit dans le cadre de la politique pédagogique et éducative nationale déclinée dans le contexte académique puis départemental de Seine-Saint-Denis. Elle s’exerce sous l’autorité hiérarchique de l’inspecteur d’académie, directeur académique des services de l’Éducation nationale de Seine-Saint-Denis et sous l’autorité fonctionnelle du principal, chef de file de la cité éducative de La Courneuve. |
| **CADRE DES MISSIONS** | Les fonctions sont définies en référence :  - aux enjeux nationaux des cités éducatives : conforter le rôle de l’École ; promouvoir la continuité éducative ; ouvrir le champ des possibles pour renforcer le maillage au sein d’un territoire pour soutenir l’acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture)  - aux axes stratégiques de la cité éducative d’Orly;  - aux axes du [projet académique](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Le_projet_academique/34/4/Projet_academique_Creteil_2020_2024_1352344.pdf) 2020-2024 ;  - aux neuf priorités établies par le recteur de l’académie de Créteil pour les cités éducatives  - à l’avenant au projet de réseau articulé avec les six priorités définies dans le référentiel pour l’éducation prioritaire. |
| **MISSIONS** | Les missions institutionnelles et pédagogiques au sein de la cité éducative se déclinent de la façon suivante :   * **Partenariats institutionnels et territoriaux :** * contribuer à la coopération entre les différents acteurs, pilotes et partenaires, notamment en lien avec les coordinateurs de l’éducation prioritaire ; * accompagner les partenariats ; * produire des comptes rendus et/ou relevés de conclusions et en assurer la diffusion ; * partager, mutualiser avec les autres cités éducatives, sur le volet Éducation Nationale, en complémentarité des échanges entre chefs de file. * **Ingénierie et évaluation :** * assurer le suivi et participer à la mise en œuvre du calendrier d’évaluation des actions conduites dans le programme de la cité éducative, avec les partenaires correspondants ; * contribuer au pilotage du projet d’établissement (définition – mise en œuvre et évaluation) en veillant à l’inscrire dans la dynamique de la cité éducative ; * participer à l’élaboration du bilan financier de chaque action Éducation nationale et de la revue de projet ; * construire et faire vivre les outils de suivi et d’évaluation des projets afin de façonner une mémoire sur le territoire et d’assurer la diffusion des contenus travaillés avec les partenaires. * **Communication :** * favoriser la communication au sein de la cité éducative par le biais d’outils y compris numériques dédiés, notamment en direction des personnels de l’Éducation nationale ; * veiller au respect des droits des personnes citées ou présentées dans les documents publiés par la cité éducative (droit à l’image, accord de diffusion pour la captation de séquences vidéo audio…).   Il sera demandé en fin d’année scolaire de rédiger, sur la base d’une lettre de mission, un rapport d’activité, et de le transmettre à l’inspecteur d’académie, directeur académique des services de l’Éducation nationale en mettant en copie le chef d’établissement pilote de la cité éducative. |
| **COMPÉTENCES** | * connaître le fonctionnement du système éducatif : 1er degré, 2nd degré, orientation à l’issue de la scolarité obligatoire ; * travailler en équipe et en partenariat avec les services de l’Etat et les collectivités territoriales ; * avoir une appétence pour la politique de la ville (cordées de la réussite, PRE, PRIJ, insertion, etc.) ; * connaitre le fonctionnement des cités éducatives ; * connaître l’environnement des écoles et établissements ; * faire preuve d’esprit d’initiative ; * avoir une capacité d’analyse et de synthèse ; * savoir rendre compte des actions menées ; * contribuer à la conception et la gestion de dossiers complexes ; * Avoir pris connaissance des grands principes de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). |
| **PRÉ-REQUIS**  **(Diplômes ou expérience)** | Profils variés (enseignant(e)s, CPE, …).  Les demandes et autorisations de temps partagé des chargés de mission en cité éducative seront soumises à l’avis de l’IA-DASEN et du DRRH de l’académie de Créteil. |
| **MODALITÉS DE CANDIDATURE** | Envoi d’une lettre de motivation, d’un curriculum vitae au principal co-pilote de la cité éducative et à la DSDEN, sous couvert du chef d’établissement, aux adresses suivantes :   * Principal du collège chef de file : [ce.0931188L@ac-creteil.fr](file:///C:\Users\efarina\AppData\Local\Temp\ce.0931188L@ac-creteil.fr) * DSDEN : [ce.93daa@ac-creteil.fr](file:///C:\Users\efarina\AppData\Local\Temp\ce.93daa@ac-creteil.fr)   Entretien à la DSDEN dans le cadre d’une commission de recrutement |
| **CONTACTS** | * Mme Elisabeth Farina-Berlioz, IA-DAASEN : 01 43 93 71 66 ou [ce.93daa@ac-creteil.fr](mailto:ce.93daa@ac-creteil.fr) * M Pierre Perinetti, principal co-pilote de la cité éducative : 0186783401 ou [ce.0931188L@ac-creteil.fr](mailto:ce.0931188L@ac-creteil.fr) * M. Sébastien Szelong, IEN missionné sur l’éducation prioritaire et la politique de la ville : 01 43 93 74 39 ou [ce.93eppv@ac-creteil.fr](mailto:ce.93eppv@ac-creteil.fr) |